

Tableau n° 40 : maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques
 (*Mycobacterium avium/intracellulare*, *Mycobacterium Kansasii*, *Mycobacterium xenopi*,
Mycobacterium marinum, *Mycobacterium fortuitum*

Date de création 9 janvier 1958

Partie B modifiée par décret n° 2014-605 du 6 juin 2014

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI de prise en charge	LISTE LIMITATIVE Des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p align="center">-A-</p> <p>Affections dues à <i>Mycobacterium bovis</i> : Tuberculose cutanée ou sous-cutanée.</p> <p>Tuberculose ganglionnaire. Synovite, ostéo-arthrite Autres localisations A défaut de preuves bactériologiques, le diagnostic devra s'appuyer sur des examens anatomo-pathologiques ou d'imagerie ou, à défaut, par traitement d'épreuve spécifique.</p> <p align="center">-B-</p> <p>Affections dues à <i>Mycobacterium tuberculosis</i>, <i>Mycobacterium bovis</i>, <i>Mycobacterium africanum</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - infection tuberculeuse latente - tuberculose pulmonaire ou pleurale; - tuberculose extra-thoracique <p>L'infection tuberculeuse latente sera attestée par l'évolution des tests tuberculiniques (IDR et/ou IGRA). L'étiologie des autres pathologies devra s'appuyer à</p>	<p align="center">6 mois</p> <p align="center">6 mois</p> <p align="center">1 an</p> <p align="center">6 mois</p> <p align="center">6 mois</p>	<p align="center">-A-</p> <p>Travaux exposant au contact d'animaux susceptibles d'être porteurs de bacilles bovins ou exécutés dans des installations où ont séjourné de tels animaux.</p> <p>Travaux exécutés dans les abattoirs, les boucheries, les charcuteries, les triperies ou boyauderies, les entreprises d'équarrissage. Manipulation ou traitement du sang, des glandes, des os, des cornes, des cuirs verts. Soins vétérinaires. Travaux de laboratoire de biologie.</p> <p align="center">-B-</p> <p>Travaux de laboratoire de Bactériologie. Travaux effectués par le personnel de soins et assimilé, de laboratoire, d'entretien, de service ou des services sociaux, pleurale.</p>

